

# RALLYE

## Cœur des Vignobles

### REGLEMENT VHC 2022

2ème Rallye Regional Cœur des Vignobles

05 & 06 Mars 2022

ECURIE DES 2 RIVES



53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06

E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) Site : [www.rallydescotesdutarn.com](http://www.rallydescotesdutarn.com)

## **SOMMAIRE**

<b><u>Programme du Rallye</u></b>	Page 3
<b><u>Liste des adresses</u></b>	Page 4
<b><u>Article 1P – Organisation</u></b>	
Définition	Page 5
Comité d'organisation	Page 5
Secrétariat du Rallye	Page 6
<b>1.1P :</b> Officiels du Rallye	Page 7
<b>1.2P :</b> Eligibilité	Page 8
<b>1.3P :</b> Vérifications	Page 8
<b><u>Article 2P – Assurances</u></b>	
<b><u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u></b>	
<b>3.1P :</b> Demande d'engagement – inscriptions	Page 9
<b>3.1.10P :</b> Concurrents admis	Page 9
<b>3.1.11P :</b> Droits d'engagements	Page 9
<b>3.2P :</b> Les Equipages	Page 9
<b>3.3P :</b> Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 9
<b><u>Article 4 – Voitures et équipements</u></b>	
<b>4.1P :</b> Voitures admises	Page 9
<b>4.2P :</b> Pneumatiques	Page 9
<b>4.3P :</b> Limitation de changement de pièces	Page 9
<b>4.4P :</b> Assistance	Page 9
<b>4.6P :</b> Identification des voitures	Page 10
<b><u>Article 5 – Publicité</u></b>	
Page 11	
<b><u>Article 6 – Site et infrastructure</u></b>	
<b>6.1P :</b> Description	Page 11
<b>6.2P :</b> Reconnaissances	Page 11
<b>6.2.1P :</b> Nombre de passages	Page 11
<b>6.2.2P :</b> Voitures de reconnaissance	Page 11
<b>6.2.3P :</b> Equipements	Page 12
<b>6.3 P:</b> Horaires des Reconnaissances	Page 12
<b>6.4P :</b> Carnet de contrôle	Page 12
<b>6.5P :</b> Circulation	Page 12
<b><u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u></b>	
<b>7.1P :</b> Départ	Page 12
<b>7.2P :</b> Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 12
<b>7.3P :</b> Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 13
<b>7.4P :</b> Contrôle de regroupement	Page 13
<b>7.5P :</b> Epreuves spéciales	Page 13
<b>7.6P :</b> Parcs fermés	Page 13

**Article 8 – Réclamations – Appels**

Page 13

**Article 9 – Classements**

Page 13

**Article 10 – Prix – Coupes**

Page 13

**ANNEXES**

**Itinéraire Horaires du Dimanche**

Page 14

**PROGRAMME – HORAIRES**

**Lundi 27 Décembre 2021**

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

**Lundi 21 Février 2022**

Clôture des engagements.

**Dimanche 27 Février et Samedi 5 Mars 2022**

Distribution du Road-book et vérifications administratives :

Dimanche 27 Février à la salle PMR, 53 avenue Jean-Berengui 81800 Couffoulex

Samedi 5 Mars à la Salle Polyvalente de Couffoulex , Rue des écoles 81800 Couffoulex

**Reconnaitances :**

Le Dimanche 27 Février 2022 et le Samedi 5 Mars 2022 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

**Dimanche 27 Février 2022 :**

**De 8H00 à 13H00 :** Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle PMR de Couffoulex , 53 Avenue Jean-Berengui 81800 Couffoulex

**Samedi 5 Mars 2022 :**

**De 8H00 à 13H00 :** Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives à la Salle Polyvalente de Couffoulex , Rue des écoles 81800 Couffoulex

**De 14H15 à 19H15 :** Vérifications Techniques : Place des écoles, Rue des écoles 81800 Couffoulex (Suivant horaire de convocation).

**18H15 :** 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à : Salle PMR, Mairie de Couffoulex 53 Avenue Jean-Berengui 81800 Couffoulex

**20H30 :** Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication des heures et ordre de départ au PC, Mairie de Couffoulex, 53 Avenue Jean-Berengui 81800 Couffoulex

**Dimanche 06 Mars 2022**

**09H00** – Départ du 1<sup>er</sup> concurrent VHC du parc fermé – place de la mairie à Couffouleux.  
**15H24** : Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent VHC au parc fermé – place de la Mairie à Couffouleux.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 3A, devant le PC Course, 53 avenue Jean-Berenguiier 81800 Couffouleux.

**Vérifications Finales** : garage Mouisset Automobile, 10 Route de Sauris 81800 Rabastens  
Prix main d'œuvre : 60 euros TTC de l'heure

## **LISTE DES ADRESSES**

**Organisateur Technique:**

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguiier. 81800 Couffouleux.

**Tel** : 05 63 33 84 81 **Port** : 07.82.65.12.06

**E-mail** : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) **Site** : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

**Mise à disposition du Road- Book :**

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

**Accueil des officiels :**

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

**P.C du Rallye :**

Salle du Conseil Municipal, 53, Avenue Jean-Berenguiier 81800 Couffouleux

**Accueil des commissaires :**

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

**Parc de déchargement des remorques**

GARE DE COUFFOULEUX

**Vérifications administratives:**

Salle Polyvalente, rue des écoles 81800 Couffouleux

**Vérifications techniques:**

Place des écoles, rue des écoles 81800 Couffouleux

**Zone Déchargement:**

La zone de déchargement est fixée à la GARE SNCF (Côté Couffouleux)  
43°49'11.2"N 1°43'50.7"E

**Parc remorques**

Ancienne Gare de Marchandises SNCF de Couffouleux (côté Rabastens)  
43°49'11.9"N 1°43'50.4"E

**Affichage officiel :**

Mairie de Couffouleux, 53 avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux

**Vérifications finales :**

Garage Mouisset Automobile, 10 Route de Sours 81800 Rabastens

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

**Définition**

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 05 et 06 Mars 2022 :

***Le 2ème RALLYE REGIONAL VHC CŒUR DES VIGNOBLES***

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue régionale du sport automobile Occitanie Pyrénées en date du : **3 Décembre 2021** sous le permis d'organisation numéro : N° **R3 LIGUE ET 24 FFSA.**

**Comité d'organisation :**

**COMITE D'HONNEUR**

Mme Catherine FERRIER	Préfète du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral

M. Nicolas GERAUD  
M. Olivier DAMEZ

Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C  
Maire de COUFFOULEUX  
Vice-Président de la C.A.G.C

**COMITE D'ORGANISATION :**

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIÈRE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse Responsable des Officiels Responsables des Commissaires Responsable des Engagements Responsable Partenaires Responsable RTS	Éric LAURENS Richard MOLINIER Francis MARTY Pierre LEGRIX Alexandre HERMET Alain Mary Audrey HERRERO

**Chargés de la sécurité des E.S**

**RABASTENS – SAINT CAPRAIS**      Jean-Bernard Vayssière  
Alexandre Hermet

**SECRETARIAT DU RALLYE :**

**53 avenue Jean Bérenguer - 81800 COUFFOULEUX**  
**Tel : 05.63.33.84.81 Port : 07.82.65.12.06**  
**E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) Site : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)**

**Tableaux officiels d'Affichage**

**Samedi 05 Mars et Dimanche 06 mars 2022:**  
PC du Rallye, 53 avenue Jean Berenguer 81800 Couffoueux

**1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	B. MARTY	1740
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. CABROL	14590
	F. MARTY	241841
Directeur de Course	P.MARTY	9699
Directeurs de Course Adjoint	E.BONIFACE	131210
Relations Concurrents	D.TREBOSC	20791
	N.ROBILLARD	241841
Responsables des Commissaires Techniques	A. FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A.PINHO	178808
	B. SANGLA	8230
	S.LARQUEY	256965
Commissaires Techniques VHC	A.FARNIERE	64948
Directeurs de course délégués aux E.S	J ETIENNE	17167
Adjoint au Directeur de Course délégué aux E.S.	M.AMICO	160465
Médecin Responsable ES Rabastens / Saint-Caprais	Docteur EL RAAKAWI Moh	211104
Classement Informatique	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	E.LAURENS	133555
Relations Presse	E.LAURENS	133555
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
DC Voiture BBR	B.GALARD	4608
DC Voiture Sécurité	E.LAURENS	133555
DC Voiture 000	Y ESCLOUPE	76046
DC Voiture 00	J.CANIVENC	188870
DC Voiture Damier	BERTRAND-PUECH	4605

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye Régional VHC Cœur des Vignobles compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2022
- Le challenge Indice de Performance rallye VHC
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées, **coefficient 2**
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- 

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Avant le départ :**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le :

● **Administratives : Dimanche 27 Février 2022** : De 8h00 à 13H00, salle PMR, 53 Avenue Jean Berenguier 81800 Couffouleux. **Samedi 05 Mars 2022** : De 8H00 à 13H00 : Salle Polyvalente, Rue des écoles 81800 Couffouleux. **Lors de ces vérifications (en même temps que la remise du road book), les concurrents devront présenter les documents suivants :**

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PASSEPORT TECHNIQUE

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc.)

● **Techniques : Samedi 05 Mars 2022 : De 14H15 à 19H15** : Vérifications Techniques : (Suivant horaire de convocation). Place des écoles, rue des écoles 81800 Couffouleux.

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis à l'ancienne Gare de Marchandises SNCF de Couffouleux (côté Rabastens)

43°49'11.9"N 1°43'50.4"E

### **Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOUISSET AUTOMOBILE 10, Route de saurs 81800 Rabastens

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.



## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

**Alexandre HERMET**  
**13, rue du Pastel**  
**81150 MARSSAC sur TARN**  
**Port : 06.27.67.60.93**  
**Email : alexandrehermet@hotmail.com**

Clôture des engagements lundi 21/02/2022 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

### 3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120 (VHC et Moderne). Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

### 3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **220 €** avec publicité obligatoire
- **440 €** sans publicité obligatoire (x2)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

### 3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:
  - conducteurs prioritaires Rallye FFSA
  - conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
  - les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

**ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS****4.1P – VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.2P – PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.4P – ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

**TOUTE INFRACTION ENTRAÎNERA LA MISE HORS COURSE.**

**Des places numérotées seront attribuées** par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**4.6.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

***L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.***

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6. 1P – DESCRIPTION

Le 2ème Rallye Régional VHC Cœur des Vignobles présente un parcours de 71,380 Kms comportant 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,150 Km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du Samedi 5 Mars 2022 à la salle Polyvalente de Couffouleux, rue des écoles 81800 Couffouleux.

### 6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**Dimanche 27 Février 2002 et Samedi 05 Mars 2022**

**de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.**

#### 6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

### **6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES**

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

### **6.2.3P – EQUIPEMENT**

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissance. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

### **6.4P – CARNETS DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.5P – CIRCULATION**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P – DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Dimanche 05 Mars 2022 à 09H00, place de la mairie, 53 avenue Jean-Berenguier 81800 Couffoulex.

### **7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

### **7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.4P – Contrôles de regroupement**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.5P – EPREUVES SPECIALES**

Conforme au règlement standard FFSA.  
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

### **Liste des épreuves spéciales**

Place de la Mairie, 53 Avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux  
(Total des ES – 39,150 km) :

- ES 1-2-3 : Rabastens – Saint-Caprais : 13.05 Kms x 3 = 39 .150 Kms
- Total de l'épreuve (ES plus Liaisons) : 71,380 Kms

### **7.6P – PARC FERMÉ**

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

- **Pointage en avance autorisé au CH 3A**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye, Mairie de Couffouleux, 53, avenue Jean-Berenguier 81800 Couffouleux.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Aucune remise de prix ne sera faite après l'arrivée du rallye